

ASSOCIATION
SPORTIVE

CULTURELLE

ET D'ENTRAIDE

DE L'ÉQUIPEMENT

DES ALPES-MARITIMES



FNASCE

couleur passion

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Agréée par le Secrétaire d'état à la jeunesse et aux sports
Membre de la FNASCE

ANNEXE I

Article 1 - But de l'ASCEE 06

L'association a été créée pour répondre aux buts définis dans les statuts, en résumé :

- a) resserrer les liens amicaux et professionnels entre les personnels du service ;
- b) organiser la pratique des sports et d'activités de plein air ou d'intérieur ;
- c) promouvoir toute action tendant à une amélioration de la situation matérielle et morale des personnels, tant dans les domaines sociaux que culturels et de loisirs ;
- d) organiser au profit des membres adhérents ou de leur famille, des séjours vacances en France et à l'étranger, ainsi que des visites : industrielles, culturelles et de loisirs ;
- e) réaliser la création de structures d'accueil et en assurer la gestion.

L'action de l'association est indépendante de toute considération politique, syndicale, philosophique ou confessionnelle.

Article 2 - Effectifs de l'ASCEE 06

Nombre de membres cotisants à la date de la signature de la convention :

Membres actifs	118
Membres retraités	48
Membres extérieurs	86
TOTAL	252

Article 3 – Les activités proposées

L'association a un rôle important dans la vie interne des services. De part les activités qu'elle propose, elle regroupe, fédère et décloisonne des agents qui ne se connaissent pas mais qui travaillent pourtant au sein d'un même service. Elle contribue, de ce fait, à faciliter les relations sociales et à créer des liens forts, non seulement entre les agents actifs, mais également avec les retraités qui peuvent toujours rester adhérents.

ASSOCIATION
SPORTIVE

CULTURELLE

ET D'ENTRAIDE

DE L'ÉQUIPEMENT

DES ALPES-MARITIMES



FNASCE

couleur passion

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Agréée par le Secrétaire d'état à la jeunesse et aux sports
Membre de la FNASCE

A) Activités permanentes :

SPORT	Gymnastique, bowling, pétanque, randonnée
CULTURE	Billetteries spectacles, théâtres, musées et cinémas pour adultes et enfants, expositions
ENTRAIDE	unités d'accueil, séjours en unités d'accueil offerts

B) Activités ponctuelles :

SPORT	Participation aux challenges régionaux ou nationaux
CULTURE	Bal, sorties journées culturelles à thème
ENTRAIDE	Prêts aux agents en difficulté, achats groupés

Autres actions d'intérêt général : aide à l'organisation de l'arbre de Noël avec les CLAS, accueil des nouveaux arrivants.

C) Distributeurs de boissons et friandises

L'ASCEE 06 gère des distributeurs de boissons chaudes et fraîches et de friandises. Ceux-ci sont installés :
- sur le site Cheiron : au rez-de chaussée,
- sur le site du service du permis de conduire

Article 4 – Les élus

Ce sont des personnels ayant au sein de l'ASCEE 06 un mandat électif local, régional ou national et pouvant bénéficier de ce fait de décharges d'activité temporaire pour participer aux travaux des instances correspondantes et des commissions permanentes ou groupes de travail nationaux.

Il s'agit d'une dispense de service effectif, totale ou partielle, accordée à l'échelon local à un agent public, représentant associatif, pour lui permettre d'assurer ses responsabilités associatives en lieu et place de son activité administrative. L'octroi doit être compatible avec l'intérêt du service.

Des ordres de mission avec ou sans frais, seront accordés aux agents, dont la liste sera transmise après chaque Assemblée Générale.

ASSOCIATION
SPORTIVE

CULTURELLE

ET D'ENTRAIDE

DE L'ÉQUIPEMENT

DES ALPES-MARITIMES



FNASCE

couleur passion



Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Agréée par le Secrétaire d'état à la jeunesse et aux sports
Membre de la FNASCE

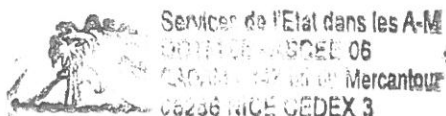
Les membres du bureau :

Présidente	Émile ROUAULT
Vice-Président Sport	Benoît PICARD
Vice-Présidente Culture	Patrice CORDIER
Vice-Présidente Entraide	Monia KADEM
Secrétaire Général	Louis KOEHLER
Trésorier Générale	Pierre PÉLINI

Les autres membres élus au comité directeur :

Jöelle Mermoz (retraîtée), Gilbert Carante (retraité), Gérard Kern (retraité), Nicolas Cattet, Alain Daniel (retraité), Joseph Rizzo, Stéphane Peruccon,

Fait à Nice, le 02 DEC. 2020

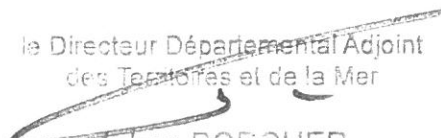


Le Président de l'ASCEE 06


Émile Rouault

Le Directeur Départemental des Territoires
et de la Mer des Alpes Maritimes

le Directeur Départemental Adjoint
des Territoires et de la Mer


Johan PORCHER

ASSOCIATION
SPORTIVE

CULTURELLE

ET D'ENTRAIDE

DE L'ÉQUIPEMENT

DES ALPES-MARITIMES



FNASCE

couleur passion

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Agréée par le Secrétaire d'état à la jeunesse et aux sports
Membre de la FNASCE

ANNEXE II

Moyens de fonctionnement, personnels mis à disposition de l'ASCE 06 et décharges de service

Moyens de fonctionnement, personnel et décharge de service mis à disposition de l'ASCEE06 à titre gratuit

Locaux (salles, bureau, etc.) :

- bureau de Christelle Dujardin, permanente de l'ASCEE 06

Matériels et informatique de la permanence de l'ASCEE 06

- poste informatique de la permanente
- téléphone fixe
- bureau, armoires, chaises.

Services

- accès aux lignes téléphoniques et à la télécopie,
- accès intranet, internet et messagerie locale,
- affranchissement postal,
- fournitures de bureau,
- accès aux moyens de reprographie,
- accès aux salles de réunions,
- maintenance et renouvellement des outils informatiques (matériels et logiciels),
- fourniture de fluides (chauffage, eau, électricité) pour les locaux gérés par l'ASCEE 06, mis à disposition.

Moyens de fonctionnement financiers

- enveloppe annuelle pour les frais de déplacement fixée à 1500... €
- Enveloppe sur le RBOP SPEDAD pour le fonctionnement de l'A.SC.E.E.

Personnel :

Personnes , disposant d'une décharge de service de l'ASCEE 06 consentie par le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer des Alpes Maritimes

NÉANT



FNASCE

couleur passion

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Agréée par le Secrétaire d'état à la jeunesse et aux sports
Membre de la FNASCE

Ordres de mission

Les ordres de mission sont accordés sous réserve des nécessités de service. Ils sont obligatoires pour conduire un véhicule de service ainsi que pour le remboursement des frais de déplacement.

a) liste des actions conduisant à l'établissement d'un ordre de mission pour les agents de la DIRM, membres du comité directeur de l'ASCEE :

- Congrès annuel FNASCE (*ordre de mission avec frais*)
- Journées DASCE (*ordre de mission avec frais*)
- Réunions régionales des ASCEE Paca-Corse (*ordre de mission sans frais*),
- Challenge (dans le cadre d'une participation à l'organisation) (*ordre de mission avec frais*)
- Assemblée générale annuelle de l'ASCEE 06 (*ordre de mission sans frais*).

b) liste des actions conduisant à l'établissement d'un ordre de mission pour les agents de la DDTM, adhérents de l'ASCEE 06 :

- Participation à l'assemblée générale annuelle de l'ASCE 06 (pour les agents des services basés hors siège de la DDTM).

c) Tableau des mises à disposition pour les élus du comité directeur (mission ou autorisation d'absence) :

Pour qui	Objet	Type d'absence	Nbre pers. maxi	Nbre jours
ELUS CD	Réunion CD	Mission ou ASA	tout le CD	0 (le soir)
	AG	Mission ou ASA	tout le CD	1
	Congrès	Mission	2 maxi	4
	DASCE	Mission	4 maxi	4
	Réunions régionales	Mission	4 maxi	4
	Challenge	Mission	Selon besoin	Selon besoin

ASSOCIATION
SPORTIVE

CULTURELLE

ET D'ENTRAIDE

DE L'ÉQUIPEMENT

DES ALPES-MARITIMES



FNASCE

couleur passion

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Agréée par le Secrétaire d'état à la jeunesse et aux sports
Membre de la FNASCE

Autres moyens alloués

Les personnels de l'ASCEE ont accès aux véhicules de service pour leurs déplacements aux réunions et manifestations locales, régionales ou nationales, sous réserve d'obligation d'assurance souscrite par l'ASCEE 06 et des nécessités du service.

Par ailleurs, et sous réserve des nécessités du service, le directeur peut autoriser l'utilisation de véhicules de service de l'administration par les agents en activité de l'État et des établissements publics, adhérents de l'association pour se rendre à une manifestation ou réunion organisée à leur attention.

Ces agents doivent être munis d'un ordre de mission et détenir une autorisation de conduire en cours de validité délivrée par la direction. Le « co-voiturage » entre services sera autorisé, sous réserve de veiller à ce qu'une autorisation de conduire soit délivrée.

Le transport de passagers est strictement limité à ces agents ainsi qu'aux agents retraités et aux prestataires dans le cadre de leurs missions compte tenu de l'assurance spécifique prise par la FNASCE.

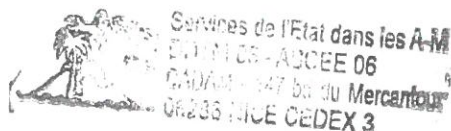
Les véhicules doivent être uniquement utilisés pour l'accomplissement des missions de l'ASCEE, de l'URASCE ou de la FNASCE. Il est de même pour la carte essence et la carte autoroute mis à disposition, éventuellement, pour les déplacements précités.

Personnel mis à disposition de l'ASCEE 06 par l'administration centrale MTES-MCTRCT contre remboursement

Néant

Fait à Nice, le 02 DEC. 2022

Le Président de l'ASCEE 06



Émile Rouault

Le Directeur Départemental des Territoires
et de la Mer des Alpes Maritimes

le Directeur Départemental Adjoint
des Territoires et de la Mer

Jehan PORCHER

ASSOCIATION
SPORTIVE

CULTURELLE

ET D'ENTRAIDE

DE L'ÉQUIPEMENT

DES ALPES-MARITIMES



FNASCE

couleur 03 83 02 04

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Agréée par le Secrétaire d'état à la jeunesse et aux sports
Membre de la FNASCE

ANNEXE III

Patrimoine immobilier de l'État géré par l'ASCEE 06

I – UNITES D'ACCUEIL

L'ASCEE 06 gère :

- 0 unité d'accueil, **propriété de l'Etat (DIRM)**,
- 5 unités d'accueil, **propriétés de l'Etat (DDTM)**, sur Antibes et Cannes

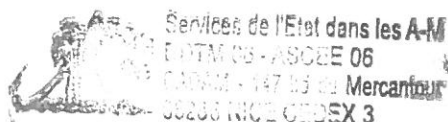
Ces unités d'accueil sont des lieux de séjour à caractère social, gérées par des bénévoles de l'ASCEE 06, ouvert aux adhérents de la FNASCE.

Ces mêmes locaux peuvent également servir, le cas échéant et sous réserve de disponibilité, de logements relais aux nouveaux arrivants ou répondre à des situations d'urgence dans le cadre des actions d'entraide quand elles ne sont pas occupées pour les vacances.

L'entretien, le fonctionnement et l'équipement des unités d'accueil sont entièrement assurés par l'ASCEE 06.

Fait à Nice, le 02 DEC. 2022

Le Président de l'ASCEE 06



Émile Rouault

Le Directeur Départemental des Territoires
et de la Mer des Alpes Maritimes

le Directeur Départemental Adjoint
des Territoires et de la Mer

Johan PORCHER